

Le 14 mars 2022

NOTE D'INFORMATION N° 10/2022**Objet : Allègement des mesures covid – mars 2022**

Selon les annonces gouvernementales, après de longs mois de protocole sanitaire en entreprise, il prend fin à compter d'aujourd'hui. Les mesures sanitaires en entreprise sont très largement levées.

A partir du 14 mars, fini le port du masque, les jauges, et autres restrictions.

En concertation avec les membres du CSE, le port du masque n'est plus obligatoire dans les bureaux à partir du 14 mars 2022.

Il est précisé que les salariés qui le souhaitent pourront continuer à porter un masque.

Dans les circonstances actuelles où le virus continue à circuler, le port du masque reste fortement préconisé dans les salles de réunion au-delà d'un seuil :

- Bulles : 2 personnes
- Salle de réunion TW1 et TW2 : 8 personnes
- Salle de réunion tw1+tw2 : 16 personnes
- Salle ASSURATOME : 4 personnes
- Cafétéria : 6 personnes

Ces restrictions sont effectives jusqu'au 1^{er} avril inclus.

Au-delà de cette date, sauf situation sanitaire aggravée, il n'y aura plus de restriction dans les salles.

Nous vous rappelons que des mesures de co2 dans l'air sont régulièrement prises dans l'ensembles des locaux, les valeurs observées (moyenne d'environ 500 ppm) traduisent une bonne qualité de l'air.

Le port du masque est également recommandé pour les personnes positives au Covid durant les 7 jours qui suivent leur période d'isolement, les cas contacts selon les directives AMELI et les personnes ayant des symptômes liés à la covid 19.

Les règles et principes resteront en vigueur :

- Application des gestes barrières et notamment le lavage régulier des mains,
- Utilisation de gels hydroalcooliques, ils restent à votre disposition au sein de la société,
- Jeter vos masques usagers dans les poubelles avec couvercle,

Les réunions en présentiel (sur site ou à l'extérieur) sont autorisées. Les réunions en teams pourront également continuer en fonction des circonstances.

Les déplacements et les moments de convivialité au sein des locaux sont autorisés en accord avec sa hiérarchie.

Nous vous remercions de suivre ces directives et comptons sur votre prudence pour continuer d'adopter un comportement responsable.

Gaëlle BONTET
Directeur

